L'AFFAIRE GOUFÉ

Nouvelle piste

L'affaire Goufé entre donc dans une phase toute nouvelle et la justice a libéralisé, suivant le diction populaire ! En d'autres termes, serait-on sur la bonne piste et le mais sur les assassins de l'hôtel-de? Peut-être, en effet, la police a-t-elle cherché bien loin, alors qu'elle avait les coupables à sa portée. Nous disons les coupables parce que, dans notre opinion comme dans celle de magistrats, qui ont approfondi la question, il n'est pas admissible qu'un crime commis dans de semblables circonstances ait pu être le fait d'un seul individu.

On se rappelle qu'au début de l'enquête il fut établi, que, le 16 juillet, M. Goufé avait pris l'apéritif au café Véron, entre six et sept heures du soir, en compagnie de trois personnes, MM. D..., L... et N... Ce dernier, tout récemment alors rentré à Paris après une assez longue absence, avait fait la rencontre, heureuse dit-il, de ses anciennes relations, deux, dans la rue de vieille date, M. D... Tous les deux entrèrent au café Véron, où ils rencontrèrent M. L... et ce dernier les rejoindre presque aussitôt l'huissier. A sept heures six minutes, tous les quatre quittèrent l'établissement et, quelques instants après Goufé pour la première fois, prit congé de son ami D... et s'éloigna. Les trois autres traversèrent la rue Vivienne et, après un échange de poignées de main, se séparèrent, en face de la boutique de change de M. D... M. D... et l'huissier pour aller vers la Bourse, MM. D... et L... pour monter dans un fiacre qui les conduisit à l'Exposition.

Telle est la déclaration que ces messieurs ont faite tout spontanément à M. Bouchez, aussitôt que la disparition de leur ami fut constatée. M. L... a ajouté même que le soir-là il avait dîné au restaurant bohémien, où il avait pris d'ailleurs à sept heures et demie. Quant à M. D..., il avait gardé le voiture et s'était fait reconduire chez lui.

L'instruction n'avait en, jusqu'à présent, aucun motif de mettre en doute ces déclarations qu'elle avait tout de crédit vérifiées à la vérité. Il ne serait certainement jamais venu à l'idée des magistrats instructeurs d'en contrôler à nouveau l'exactitude, sans un incident assez étrange qui les force à un supplément d'information sur ce point assez important.

M. X... banquier, avait dit, dans une relation d'amis, que le jour même de la disparition de Goufé, il l'avait croisé, sur le boulevard Montmartre, en face du n° 19, à six heures quarante-cinq minutes du soir. Ce renseignement rapporté, le banquier fut invité à confirmer officiellement cette déclaration.

M. X... raconta alors qu'après avoir, à sa sortie de la brasserie Zimmer, traversé la chaussée, il venait de s'engager sur le trottoir de droite lorsqu'il se rencontra avec l'huissier ayant à sa droite M. L... et à sa gauche un M. ... très grand ami de M. L... Ce dernier homme se dirigeait vers la rue Richelieu. Au moment où M. X... qui connaissait beaucoup Goufé et ses compagnons de soirée, les avait, ce jour, reconnaît plusieurs pas le banquier et un de ses employés qui l'attendait sur le seuil de la porte du n° 19.

— Je sure d'autant plus sûr de ce que j'avance, affirma M. X ... que, le lendemain, ayant à me rendre chez M. L... et à sa gauche un M. ... très grand ami de M. L... Ce dernier homme se dirigeaient